

Adhésion aux cours de Tajwid ou Langue Arabe pour les femmes

Année scolaire 2017- 2018

Merci de remplir une fiche par élève et de la présenter pendant les jours de permanence, ci-dessous, accompagnée des **frais d'adhésion**

- | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - 02 Septembre de 16h00 à 18h30
- 09 Septembre de 16h00 à 18h30
- 16 Septembre de 16h00 à 18h30
- 23 Septembre de 16h00 à 18h30 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Clôture des adhésions le Samedi 23 Septembre

Réservé

Somme payée

chèques

espèces

INFORMATIONS PERSONNELLES

Adhésion annuelle pour (cocher la case correspondante):

- Cours de Tajwid : 150€
- Cours d'Arabe : 200€ (**possibilité de payer en plusieurs fois**)
(selon le nombre de places disponibles)

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

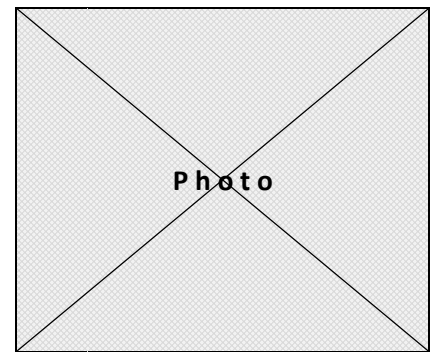
Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone (fixe/portable) :

Adresse email :@.....



NB : Le N° de téléphone pour joindre le tuteur est obligatoire.

Prise et utilisation des photos : J'autorise la prise de photos individuelles ou collectives, d'enregistrements audio ou vidéo et leur diffusion dans le cadre de la communication de l'association

oui non

QUESTIONNAIRE D'EVALUATION (pour les nouveaux élèves)

- | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----|
| 1- L'élève a déjà suivi des cours d'arabe (même dans un autre établissement) | Oui | Non |
| | Nombre d'années : | |
| 2- L'élève parle arabe à la maison | Oui | Non |
| 3- L'élève sait lire cette phrase « أَكَلَّ أَحْمَدُ الْخُبْزَ وَالْجُبْنَ » | Oui | Non |
| 4- L'élève connaît Sourat Al-Fatiha, Al-Ikhlass, Al-Nass, Al-Falak | Oui | Non |

REGLEMENT

- Article 1** : Les droits d'adhésions devront être acquittés dès le jour de l'adhésion, en espèce ou par chèque à l'ordre de TOUS ENSEMBLE.
- Article 2** : Aucune demande de remboursement faite après un mois de scolarisation ne sera acceptée.
- Article 3** : Un planning des cours et des vacances sera remis aux Tuteurs/Elèves le jour de l'adhésion.
- Article 4** : Les manuels utilisés pour les cours sont fournis par l'association.
- Article 5** : Les objets de valeurs ne sont pas acceptés en classe et, en cas de perte, l'association est dégagée de toute responsabilité.
- Article 6** : Tout écart de conduite peut donner lieu à un conseil de discipline.
- Article 7** : Une absence est justifiée dès lors qu'on prévient le responsable/le professeur au plus tard le jour du cours.

Fait à

Le/...../.....

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)